

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

DEPENSES ORDINAIRES

Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUEZ.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 55), 1295 (tome II) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

Loi de finances. — Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et considérations générales.	5
CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III	5
CHAPITRE II. — Considérations générales.	8
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III.	13
CHAPITRE PREMIER. — Les crédits de rémunérations et de charges sociales.	13
I. — Les effectifs	15
II. — Les rémunérations	19
CHAPITRE II. — Les crédits de fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses.	22
I. — Section commune	26
II. — Section Air	29
III. — Section Forces terrestres	32
IV. — Section Marine	35
V. — Section Gendarmerie	38
Conclusion	39
Dispositions spéciales	40
Annexe n° 1. — Evolution des effectifs militaires.	43
Annexe n° 2. — Répartition des effectifs militaires.	44
Annexe n° 3. — Evolution des effectifs civils.	45
Annexe n° 4. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe.	46
Annexe n° 5. — Crédits de la section commune (quatrième, cinquième, sixième et septième parties).	47

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, certains tableaux chiffrés ont été reportés en annexes au présent rapport, dans lequel le résultat de notre examen sera exposé en deux parties :

Première partie. — Présentation du titre III et considérations générales.

Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses et par sections.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TITRE III ET CONSIDERATIONS GENERALES

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DU TITRE III

Le budget de la Défense pour 1980 atteint, globalement, 105 405 millions de francs dont 65 562 millions de francs pour le titre III.

Bien que ces sommes figurent dans les documents budgétaires, il faut, pour les rendre comparables à celles qui ont été prises ici en considération l'année dernière dans le cadre de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, en déduire 16 803 millions de francs correspondant à des charges qui ne figuraient pas au budget de la Défense en 1976 (1).

Dans ces conditions, le montant du titre III pour 1979 tel qu'on le commentera dans ce rapport sera de 48 759 millions de francs, représentant 55 % de l'ensemble du budget de la Défense, alors qu'il en représentait 56,75 % en 1979. L'objectif fixé pour le titre III par la loi de programmation militaire est ainsi atteint, voire dépassé, puisque son pourcentage, qui doit aller en diminuant d'année en année, devait atteindre 55,5 % en 1980.

Quant à la progression du titre III par rapport à 1979, elle sera de + 11,4 % et, par conséquent, nettement moins élevée que la progression de l'ensemble du budget de la Défense, qui sera de + 14,9 %. On rappelle que, dans le passé, le titre III avait progressé plus que l'ensemble du budget ; l'évolution en sens opposé, amorcée en 1978, se poursuit depuis.

(1) Il s'agit de la participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers et aux pensions civiles et militaires inscrites à la deuxième partie de la Section commune, ainsi que du remboursement au budget des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des Télécommunications inscrit à la sixième partie de la Section commune également.

La répartition comparée des crédits de paiement du titre III entre les sections en 1979 et 1980 est fournie par le tableau suivant :

SECTIONS	1979		1980		AUGMEN- TATION 1980 - 1979 (millions de francs).
	Crédits (millions de francs).	Pour- centage.	Crédit (millions de francs).	Pour- centage.	
Section commune	8 819,1	20,2	9 858,6	20,2	+ 1 039,5 (+ 11,8 %)
Section Air	7 750,3	17,7	8 489,1	17,4	+ 738,8 (+ 9,5 %)
Section Forces terrestres ..	13 633,1	31,1	15 274,6	31,3	+ 1 641,5 (+ 12 %)
Section Marine	6 800,9	15,5	7 625,4	15,7	+ 824,5 (+ 12,1 %)
Section Gendarmerie	6 762,6	15,5	7 511,4	15,4	+ 748,8 (+ 11,1 %)
Total	43 766	100	48 759,1	100	+ 4 993,1 (+ 11,4 %)

Les changements retracés ci-dessus ne sont pas de forte amplitude. On observe que, poursuivant une évolution amorcée depuis trois années, les parts respectives des sections Terre et Marine tendent à augmenter. Après une nette diminution, la part de la Section commune tend à se stabiliser. La part de la section Air décline depuis deux ans.

Le regroupement des crédits par nature de dépenses, toutes sections confondues, et l'évolution par rapport à 1979 sont fournis par le tableau suivant :

OBJET DES CREDITS	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		En %.	
Rémunérations et charges sociales.....	29 637,7	32 595,9	+ 2 958,2	+ 10
Matériel et fonctionnement.....	12 668,7	14 525,5	+ 1 856,8	+ 14,6
Subventions	418	457,1	+ 39,1	+ 9,3
Dépenses diverses.....	1 041,6	1 180,6	+ 139	+ 13,3
Total	43 766	48 759,1	+ 4 993,1	+ 11,4

On enregistre que, contrairement à ce qui s'était passé l'année précédente, la hausse la plus forte concerne le poste matériel et fonctionnement. **Les crédits pour rémunérations et charges sociales qui, en 1979, avaient été en augmentation de + 13,1 % auront en 1980 une croissance nettement plus modeste. Le taux d'augmentation annuelle de + 10 %, qui sera le leur, est le plus faible qui ait été enregistré depuis plusieurs années.**

Les chapitres du titre III concernant l'entretien des matériels majeurs (chars, avions, navires notamment) sont, on le sait, dotés en autorisations de programme. Le montant de celles-ci en 1979 et 1980 est indiqué dans le tableau qui suit :

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1979	1980	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Section Air :			
Chapitre 34-31.....	1 089	1 089	»
Section Forces terrestres :			
Chapitre 34-31.....	1 350	1 573,5	+ 223,5 (+ 16,5 %)
Section Marine :			
Chapitre 34-31.....	1 496	1 678	+ 182
Chapitre 34-35.....	324	355,6	+ 31,6
	} 1 820	} 2 033,6	} + 213,6 (+ 11,7 %)
Total	4 259	4 696,1	+ 437,1 (+ 10,3 %)

Globalement, l'augmentation des autorisations de programme de + 10,3 % apparaît fort modeste, surtout si on la rapproche des variations d'autorisations de programme enregistrées en 1980 pour le titre V. Cette situation est la poursuite d'une évolution amorcée depuis plusieurs années : l'augmentation des autorisations de programme inscrites au titre III s'affaiblit régulièrement. La situation d'ensemble de ces rubriques en 1980 est cependant la conséquence de variations dont l'ampleur diffère sensiblement d'une armée à l'autre, comme on le verra plus bas.

CHAPITRE II

CONSIDERATIONS GENERALES

Après avoir présenté l'ensemble du titre III et avant d'aborder l'analyse des crédits qu'il contient, nous formulerons quelques considérations générales à son sujet.

L'efficacité qu'on est en droit d'attendre d'une armée est avant tout fonction de l'état d'esprit de ceux qui la constituent ; il importe à cet égard que l'état militaire ne soit pas ressenti comme une charge par ceux qui s'y trouvent soumis. Parmi les facteurs déterminants dans ce domaine, on peut relever la condition faite aux militaires et les modalités de leur emploi.

Dans le domaine statutaire on a remplacé, voici quelques années, une construction juridique ancienne et complexe par des dispositions législatives nouvelles dégageant des principes et fixant des garanties.

L'année 1980 sera pour les officiers la première année d'application complète des statuts de 1975 ; c'est ainsi que seront effectivement mis en place les créneaux d'avancement de capitaine à commandant et de lieutenant-colonel à colonel. La mise au point du passage de l'ancien système aux orientations nouvelles a parfois posé des problèmes délicats, et notamment en ce qui concerne les départs avant la limite d'âge. Les hypothèses faites pour élaborer le régime de transition ne se sont pas toujours réalisées. Il a donc fallu prévoir, dans certains cas particuliers, quelques surnombres ou créations d'emplois pour faciliter l'écoulement de grosses promotions.

Pour les sous-officiers, l'année 1980 va marquer la fin de la constitution des corps de majors ; à partir de 1981, le recrutement de ceux-ci se limitera au remplacement des vacances ; dans l'ensemble, pour les autres sous-officiers, l'avancement se maintient à un niveau convenable ; des mesures ont toutefois été prises pour aligner les conditions d'avancement dans les trois armées.

On peut donc dire que, d'une façon générale, la quasi-totalité des augmentations de crédits nécessaires à la mise en place des nouveaux statuts et des diverses améliorations indicielles, indemnitaires ou de déroulement de carrière qui les accompagnaient, sont maintenant intervenues. Elles ont porté leurs fruits, tant au niveau de la sélection dans le recrutement qu'à celui de l'état

d'esprit des bénéficiaires. Il faut toutefois prendre garde que, pour tous, **les conditions de la gestion sont liées au niveau des dépôts qui, eux-mêmes, sont très largement dépendants des possibilités, pour ceux qui quittent l'armée à un âge où l'inaction n'est pas concevable, d'entreprendre une seconde carrière dans le civil. Compte tenu de leurs qualités morales et professionnelles, les possibilités de trouver un emploi ne manquent pas pour les anciens militaires ; encore faut-il qu'on ne cherche pas à les écarter systématiquement du marché du travail.**

Face aux résultats dans le déroulement des carrières, que l'on enregistre avec satisfaction, l'évolution du prêt des appelés apparaît trop modeste. Certes, deux augmentations de 0,50 F par jour sont intervenues successivement en 1978 et 1979 et une autre, de même importance, interviendra en 1980 mais, sur trois années, cela représentera une progression de 18,75 % qui, dans les faits, correspond à une diminution du pouvoir d'achat. Sans contester le caractère particulier du prêt, tenant au fait que le bénéficiaire est nourri, logé, habillé, soigné, voire transporté, nous sommes là devant une évolution qui ne peut et ne doit pas se prolonger de cette façon.

A propos d'un autre aspect des conditions matérielles faites aux militaires du contingent, on ne peut que se féliciter du développement pris par les permissions de week-end, sous réserve bien entendu que soient toujours prises les dispositions convenables pour que la disponibilité des formations auxquelles appartiennent les permissionnaires ne s'en trouve pas affectée, tant pour leurs missions d'intervention, de sécurité, d'assistance que pour la protection et le support des installations. Par contre, même si des efforts ont été faits, **il faut regretter que les ressources destinées au renouvellement et à l'entretien des installations immobilières n'aient pas toujours été à la hauteur convenable ; il faut éviter qu'un écart excessif se creuse entre installations modernes, souvent parfaites, et certaines installations anciennes constituant un cadre peu engageant.**

En ce qui concerne le style d'exécution du service national, qui est certainement un des éléments déterminants de la façon dont ce service est perçu par les appelés, de nombreux efforts ont été faits ; ainsi dans le domaine de l'instruction, de l'entraînement ou de l'emploi :

— dans l'Armée de terre, on généralise progressivement une méthode d'instruction qui conduit les appelés à participer à la construction des programmes et au déroulement de l'instruction, on recherche un environnement réaliste pour les exercices (en terrain libre notamment) ;

— dans la Marine, on organise des stages embarqués pour que les appelés en service à terre prennent part à la vie à bord ; la majorité des appelés participent à la mise en œuvre des armes ou des matériels ;

— dans l'Armée de l'air, on a supprimé, pour les appelés, des postes à caractère administratif pour créer des postes de commandos ; le personnel du contingent est progressivement retiré des mess, sauf s'il possède une compétence particulière en la matière.

A propos des missions et des activités qu'elles nécessitent, il faut rappeler que le bon entretien des matériels et des allocations convenables en carburants sont indispensables à leur correcte exécution.

Dans le passé, la situation à cet égard a donné de sérieuses inquiétudes.

Pour l'entretien des principaux matériels (chars, avions, navires), un effort a été amorcé en 1977 face à une situation qui se détériorait gravement et risquait de compromettre l'instruction. Il s'est poursuivi en 1978 ; en 1979, le taux de progression a marqué un tassement ; en 1980 sa régression se poursuit et, pour l'air et la marine, atteint un degré qui paraît de nature à engendrer des difficultés.

Pour les carburants, on avait estimé que l'augmentation des crédits accordés pour 1979 permettrait d'augmenter le nombre des sorties, des journées à la mer et des heures de vol. Malheureusement, comme les années précédentes, les événements n'ont pas permis de réaliser les projets exposés au moment du vote du budget. Il faut espérer que l'augmentation des crédits décidée pour 1980 permettra aux prévisions de passer dans les faits.

Deux observations viendront, dans des domaines différents, clore ce second chapitre du rapport.

L'une a trait au grand intérêt que présente à nos yeux le maintien de contacts étroits entre l'armée et le pays. Certes, il ne faut pas que l'appel à l'armée devienne une abusive solution de facilité pour résoudre les difficultés de tous ordres, mais chaque fois qu'il s'agit de porter secours aux populations, l'aide doit être aussi prompte et aussi large que possible. Ce fut plusieurs fois le cas en 1979 : dégagement d'axes routiers à la suite de fortes chutes de neige sur l'Île-de-France, envoi de personnels et de matériels spécialisés dans la lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse en Normandie, nettoyage de plages de la Loire-Atlantique souillées par des hydrocarbures. Il faut dire combien ces interventions furent appréciées, mais il faut dire aussi, pour couper court à des commentaires que l'on entend parfois, qu'il n'y a pas à chercher deux armées

à vocations distinctes et de natures différentes dans les troupes qui ont participé à ces actions et celles qui ont été transportées en Afrique ou au Proche-Orient pour des interventions d'un autre type. L'unité de l'armée n'est pas en cause ; c'est l'occasion de le rappeler.

La dernière observation a trait aux effectifs de la Gendarmerie, dont la loi de programmation a prévu une augmentation progressive sur la période 1977-1982. Nous avons déjà déploré la faiblesse des augmentations accordées les années précédentes. Nous ne pouvons que renouveler nos remarques pour 1980, de façon plus ferme encore en raison de l'évolution de l'insécurité dans notre pays. **En tenant compte des affectations diverses que peuvent recevoir les gendarmes, l'augmentation prévue ne représentera certainement pas dix gendarmes par département, ce qui ne permettra sûrement pas encore de placer les effectifs de cette arme au niveau des tâches absolument essentielles qui sont les siennes et à propos desquelles la population est, à juste titre, sensibilisée.**

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III

On analysera dans deux chapitres successifs :

- les crédits de rémunérations et de charges sociales ;
- les crédits concernant les autres activités (fonctionnement des services, entretien des matériels, subventions et dépenses diverses).

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS DE REMUNERATIONS ET DE CHARGES SOCIALES

Les crédits de rémunérations et de charges sociales, tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires, atteignent 49 358 millions de francs, soit 75,2 % des dépenses ordinaires et 46,8 % de l'ensemble du budget de la Défense, pourcentages qui sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente.

On ne retiendra pas cette somme et ces pourcentages dans le présent rapport.

La Section commune du budget de la Défense comporte en effet, depuis 1977, une deuxième partie où sont inscrits les crédits concernant les personnels en retraite, soit 16 762 millions de francs pour 1980, qui figuraient antérieurement aux Charges communes du Ministère des Finances. Ces crédits ne seront pas pris en considération ici pour ne pas fausser les comparaisons qui seront faites avec la programmation militaire et avec les budgets de 1977, 1978 et 1979, auxquels une correction analogue avait été apportée dans les rapports présentés les années précédentes.

On s'en tiendra donc aux crédits figurant aux première et troisième parties du budget (rémunérations d'activités et charges sociales) dont l'évolution et la répartition entre les cinq sections

budgétaires figurent dans le tableau ci-dessous (1) qui fait apparaître quelques différences entre sections dans une évolution qui conserve cependant une relative homogénéité.

SECTIONS	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section commune	6 523,2	7 239,2	+ 716	+ 11
Section Air	4 670,9	5 084,1	+ 413,2	+ 8,8
Section Forces terrestres.....	8 922,9	9 741,4	+ 818,5	+ 9,2
Section Marine	3 812,7	4 219,5	+ 406,8	+ 10,7
Section Gendarmerie	5 708	6 311,7	+ 603,7	+ 10,6
Total	29 637,7	32 595,9	+ 2 958,2	+ 10

Les crédits de rémunérations et charges sociales, qui avaient augmenté de + 13,1 % en 1979 par rapport à 1978, augmenteront seulement de + 10 % en 1980 par rapport à l'année précédente. La tendance de leur évolution, comparée à celle du budget de la Défense et le pourcentage qu'ils représentent par rapport à celui-ci, sont résumés ci-dessous :

ANNEE	AUGMENTATION budget Défense.	AUGMENTATION rémunérations et charges sociales (R. C. S.).	R. C. S. BUDGET Défense.
	(En pourcentage.)		
1977	+ 16,8	+ 19,1	40,6
1978	+ 15,8	+ 10,6	38,7
1979	+ 13,9	+ 13,1	38,4
1980	+ 14,9	+ 10	36,8

La tendance à la diminution de la part faite aux crédits de rémunérations et charges sociales dans le budget de la Défense se poursuit, en s'affirmant nettement en 1980 ; il importera, bien entendu, que les crédits inscrits se révèlent suffisants pour faire face aux besoins.

Les causes de cette variation apparaîtront avec le commentaire auquel on procédera maintenant des deux séries d'éléments qui ont servi à calculer les dotations : les effectifs d'une part, les soldes, traitements et salaires de l'autre.

(1) Les crédits du chapitre 33-92, qui figure en troisième partie, ont de ce fait été pris en compte. S'agissant de secours, de prêts, d'aides à différentes personnes ou organismes tels que centres de vacances, cantines, etc., il arrivera que, dans le corps du rapport, ils ne soient pas comptabilisés avec les dépenses de rémunérations. Les ordres de grandeur ne seront pas modifiés pour autant.

SECTION I

Les effectifs.

On regroupera les effectifs gérés par les divers organismes du Ministère de la Défense en deux grandes catégories : celle des effectifs militaires et celle des effectifs civils, en distinguant, à l'intérieur de chacune d'elles, les personnels rémunérés sur crédits budgétaires des personnels rémunérés sur comptes de commerce ou budget annexe.

Globalement, les effectifs des personnels civils et militaires, quelle que soit la source de leur rémunération, étaient de 715 027 en 1979 et seront de 711 703 en 1980. Après que cet effectif global ait été stable entre 1976 et 1977, une tendance à la diminution s'est amorcée en 1978 (— 3 118 personnes) ; elle se poursuit en 1979 (— 2 844 personnes) et en 1980 (— 3 324 personnes). Une analyse plus détaillée révélera quelques écarts plus sensibles pour certains secteurs.

a) *Les effectifs militaires.*

On trouvera en annexe 1 l'évolution des effectifs militaires :
— rémunérés sur crédits budgétaires (tableau A, total en 1980 : 572 351) ;
— rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe (tableau B, total en 1980 : 2 296).

L'effectif des personnels militaires rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe est faible et sa variation en hausse, qui est en pourcentage de + 1,14 %, affecte peu l'ensemble ; l'effectif des personnels rémunérés sur crédits budgétaires diminue de 3 211 personnes, soit en pourcentage — 0,55 %.

Cette déflation résulte de la balance entre des effectifs qui diminuent pour ceux qui sont rémunérés sur les trois sections Terre, Air et Marine, et des effectifs qui augmentent pour ceux qui sont rémunérés sur les Sections commune et Gendarmerie. Les raisons de ces différences s'analysent, d'une part en des variations qui se compensent et qui, selon les cas, influencent ou non la situation réelle des intéressés et, d'autre part, des modifications ayant une incidence directe sur les effectifs globaux.

Parmi les premières on relèvera notamment :

— le regroupement à la Section commune (Service de santé) de 1 778 emplois d'aspirants, avec suppression corrélative du même nombre d'emplois sur les sections Terre, Marine ou Air qui supportaient antérieurement la charge des rémunérations de ces personnels :

— la création de 1 044 postes de majors, répartis entre les trois armées et la Gendarmerie, avec suppression sur chacune de ces sections d'emplois d'officiers et de sous-officiers en même nombre que celui des postes de majors créés ;

— le remodelage ou l'aménagement de certaines pyramides comme, par exemple, celle des officiers mariniers qui comporte création de postes d'officiers mariniers et suppression de postes de quartiers-maîtres et matelots ;

— la restructuration du corps des officiers de marine, pour permettre à la marine de faire face à l'accroissement de ses missions, qui comportera création de quatre-vingt-dix postes d'officiers avec suppression de quatre-vingt-dix postes d'officiers mariniers et matelots.

Parmi les secondes on note :

— la suppression à l'Armée de terre de vingt emplois d'officiers et sous-officiers de la trésorerie aux Armées dont les bureaux payeurs seront désormais pris en charge par le Ministère des Finances :

— la poursuite du plan de restructuration de l'Armée de terre qui entraînera la suppression de 4 000 emplois de militaires du contingent, dont 3 971 soldats ; ces suppressions s'ajouteront aux 11 764 intervenues depuis 1977 et s'inséreront dans les 20 000 suppressions à opérer jusqu'en 1982 ;

— la création de 1 000 emplois de gendarmes pour faire face à l'aggravation des charges et des missions, venant s'ajouter aux 2 250 emplois créés depuis le début de la programmation et s'intégrant dans les 5 000 emplois que le Gouvernement s'est engagé à créer de 1979 à 1983. Les emplois créés en 1980 concerneront des personnels d'active ; ils se répartiront entre la section Gendarmerie (990 emplois) et la section Marine (10 emplois) et comprendront 115 emplois de personnels féminins ;

— la création de vingt emplois de guetteurs sémaphoriques dans le cadre du renforcement de la mission de surveillance des approches françaises ;

— la création de deux emplois d'officiers et cinquante-cinq emplois d'officiers mariniers dans le cadre du maintien de la disponibilité opérationnelle des forces navales.

Le tableau annexe n° 2 fait apparaître la répartition des effectifs militaires par grade et régime statutaire. On retiendra notamment que :

— le personnel d'active augmente globalement de 1 646 personnes ; la tendance à une légère croissance de son pourcentage se poursuit : 49,1 % en 1977, 49,7 % en 1978, 50,2 % en 1979, 50,8 % en 1980 ;

— sans varier de façon importante depuis l'année précédente, la part du contingent continue d'être très différente d'une armée à l'autre : 63,3 % pour l'Armée de terre, 38,2 % pour l'Armée de l'air, 26,5 % pour la marine, 6,4 % pour la gendarmerie ;

— en regard de l'effectif militaire total, le nombre des officiers varie peu et se situe à 6,72 % au lieu de 6,67 % en 1979 ;

— en regard de l'effectif des hommes du rang, le nombre des sous-officiers conserve une tendance à augmenter légèrement : 66,7 % en 1977, 68,2 % en 1978, 69,5 % en 1979, 69,9 % en 1980.

b) *Les effectifs civils.*

Le tableau annexe n° 3 fournit la comparaison des effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires en 1979 et 1980, et le tableau annexe n° 4 fournit les mêmes renseignements pour les personnels rémunérés sur les comptes de commerce et le budget annexe.

Globalement, les effectifs civils passent de 137 195 à 137 056 personnes ; ils diminuent de 139 personnes. La tendance à l'augmentation, constatée depuis quelques années avec, il est vrai, un taux de progression qui déclinait, se trouve donc cette fois renversée : en 1980, les effectifs civils diminueront légèrement : — 0,1 %. Cette variation globale se répartit entre grandes catégories comme l'indique le tableau suivant :

	1979			1980			DIFFERENCE sur les effectifs totaux 1980-1979	
	Crédits budgétaires.	Comptes de commerce et budget annexe.	Total.	Crédits budgétaires.	Comptes de commerce et budget annexe.	Total.	En nombre.	En %
Titulaires	26 980	7 216	34 196	27 246	7 210	34 486	+ 290	+ 0,84
Contractuels ..	6 245	2 551	8 796	6 263	2 786	9 029	+ 233	+ 2,64
Ouvriers	42 164	46 656	88 820	42 275	45 883	88 158	— 662	— 0,74
Personnels étrangers des F. F. A. ...	5 383	»	5 383	5 383	»	5 383	»	»
Total	80 772	56 423	137 195	81 167	55 889	137 056	— 139	— 0,10

Ce sont surtout les effectifs des personnels ouvriers, et plus particulièrement ceux dont la rémunération est supportée par le compte de commerce des constructions navales, qui sont à l'origine de la différence négative enregistrée entre 1979 et 1980.

Les grandes catégories statutaires des différences se répartissent comme suit :

Fonctionnaires titulaires	+ 290
Contractuels	+ 233
Ouvriers	— 662

D'une façon générale, parmi les mesures dont la balance fait apparaître les résultats qui précèdent, bon nombre sont sans incidence sur le total du fait que créations et suppressions sont en nombre égal ; tel est le cas :

— Des transferts d'emplois comme :

— ceux qui interviennent entre l'Armée de terre et le Service des essences, qui prendra désormais à sa charge le dépôt de Dax ;

— ceux de personnels de la Délégation générale pour l'armement, désormais à la disposition de l'Etablissement cinématographique et photographique des Armées ;

— Des modifications comme il en est pour :

— la pyramide des secrétaires administratifs par création de vingt emplois de niveau plus important que les vingt emplois supprimés ;

— la restructuration fonctionnelle de la pyramide des ouvriers du livre ;

— l'aménagement des effectifs de fonctionnaires de l'Armée de terre liés aux besoins spécifiques des services, qui entraîne la suppression de 313 emplois et la création de 313 autres ;

— l'amélioration de l'encadrement paramédical dans les hôpitaux, avec suppression et création de 232 emplois.

Certains aménagements d'emplois entre la Direction technique des constructions navales et la section Marine, liés à des modifications d'activité entraînant création d'emplois de personnels militaires, s'accompagneront de la suppression de 113 postes de personnels ouvriers rémunérés sur le compte de commerce.

Enfin, le changement de la répartition des effectifs entre ceux qui sont rémunérés sur crédits budgétaires et ceux qui sont payés sur les comptes de commerce entraînera diverses créations, suppressions et aménagements qui, au total, se traduiront par les variations suivantes :

Titulaires	+ 105
Contractuels	+ 204
Ouvriers	— 469

SECTION II

Les rémunérations.

Le total des crédits pour rémunérations et charges sociales en 1980 est de 36 833,7 millions de francs, dont 4 489,2 millions de francs à supporter par les comptes de commerce et 32 344,5 millions de francs (1) à supporter par le budget.

De 1979 à 1980, la part à supporter par les comptes de commerce augmente de + 9,95 % ; dans le même temps, la part à supporter par le budget, augmente de 2 928,3 millions de francs, représentant le même pourcentage de + 9,95 %.

Le total des rémunérations supportées par le budget se répartit selon les pourcentages suivants entre les grandes catégories de personnels concernés : militaires d'active 80,1 % ; militaires du contingent 3,3 % ; personnels civils 16,5 %.

Quant aux mesures catégorielles, elles peuvent se résumer comme suit :

a) Mesures intéressant les personnels militaires.

Le prêt des appelés est augmenté de 0,50 F par jour. La solde spéciale journalière d'un soldat a varié comme suit depuis le début de la période couverte par la loi de programmation militaire de juin 1976 :

	Francs.
1 ^{er} janvier 1977	7
1 ^{er} juillet 1977	8
1 ^{er} juin 1978	8,50
1 ^{er} juillet 1979	9
1 ^{er} juillet 1980	9,50

Ainsi en trois ans, de juin 1977 à juillet 1980, le prêt sera passé de 8 F à 9,50 F, soit une augmentation de + 18,75 %, inférieure à l'augmentation du coût de la vie pendant la même période. L'incidence financière de la mesure d'augmentation du prêt des appelés en 1980 sera de 19,8 millions de francs.

(1) Les crédits pour prestations et versements facultatifs (chapitre 33-92 de la Section commune) n'ont pas été comptés dans ce total. (Cf. nota 1, page 14.)

Le traitement des personnels engagés à solde spéciale progressive (hommes du rang servant au-delà de la durée légale) sera majoré, comme il l'avait déjà été les deux années précédentes, de + 6,5 %. Le coût de cette mesure sera de 54,1 millions de francs en 1980.

Pour les militaires du contingent en service aux F. F. A., est prévue une actualisation de l'indemnité de séjour consécutive au changement de parité du franc par rapport au mark. Les crédits supplémentaires correspondant à cette mesure sont de 4,7 millions de francs.

Pour les sous-officiers sont prévus :

— la dernière tranche de la constitution du corps des majors, consistant en la création, pour les personnels rémunérés sur crédits budgétaires, de 1 050 emplois venant s'ajouter aux 3 950 emplois créés les années précédentes. Les emplois nouvellement créés se répartiront entre l'Armée de l'air : 281, l'Armée de terre : 366, la Marine : 207, la Gendarmerie : 190, les Poudres : 5, les Essences : 1. D'une façon générale, les majors occupent des emplois de commandement ou des emplois comportant des responsabilités administratives ou techniques importantes. Le coût de la mesure prise en 1980 sera de 21,2 millions de francs ;

— une nouvelle augmentation du pourcentage des sous-officiers bénéficiant de l'échelle IV dans les Armées de terre et de l'air qui passeront respectivement de 42 % à 42,5 % et de 51 % à 51,5 %. Coût de la mesure : + 6,7 millions de francs ;

— une nouvelle tranche d'amélioration de la pyramide des officiers marinières déjà évoquée plus haut à propos de la modification qu'elle entraîne dans la répartition des effectifs entre les hommes du rang et les sous-officiers. En 1980, cette mesure coûtera + 19,3 millions de francs ;

— un accroissement du contingent global des primes allouées aux sous-officiers continuant à servir au-delà de quinze ans et qui pourront recevoir la prime de qualification au taux de 10 %. Cette mesure coûtera + 3,6 millions de francs.

Pour les officiers, l'allocation spéciale temporaire allouée aux ingénieurs de l'armement fera l'objet d'une actualisation. Cette mesure coûtera 2,7 millions de francs.

Enfin, au titre des dépenses communes sont notamment prévues des provisions pour la réforme :

— du statut des ingénieurs des études et techniques d'armement (4,3 millions de francs) :

— du régime de rémunération des militaires en service à l'étranger (10 millions de francs) ;

— du statut des infirmiers et techniciens des hôpitaux (9.2 millions de francs).

b) Mesures intéressant les personnels civils.

En dehors des mesures de restructuration de pyramides évoquées plus haut (secrétaires administratifs notamment) et dont l'incidence sur les crédits est limitée du fait que les créations d'emplois sont compensées par des suppressions en nombre équivalent, on relève parmi les mesures concernant les personnels civils :

— une actualisation des taux de l'allocation spéciale attribuée aux ingénieurs techniciens d'études et de fabrications. L'incidence financière de la mesure sera de 3,11 millions de francs ;

— l'actualisation du taux de diverses indemnités : travaux supplémentaires pour les personnels civils de gardiennage, sujétions particulières pour les personnels des transmissions. Incidence financière : 0,48 million de francs ;

— une provision de 4 millions de francs en vue de la revalorisation de la situation des personnels civils titulaires et contractuels du service de documentation extérieure et de contre-espionnage ;

— la création du grade d'agent principal des transmissions : 0,2 million de francs.

CHAPITRE II

LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN, SUBVENTIONS ET DEPENSES DIVERSES

Le présent chapitre traitera des dépenses inscrites en quatrième partie (matériel et fonctionnement des armes et services), cinquième partie (travaux d'entretien), sixième partie (subventions de fonctionnement) et septième partie (dépenses diverses) de la nomenclature.

Le tableau ci-dessous en fournit une récapitulation :

	SECTION commune.	SECTION Air.	SECTION Forces terrestres.	SECTION Marine.	SECTION Gendar- merie.	TOTAL
	En millions de francs.					
Quatrième partie.....	921,6	3 405	5 133,1	3 393,9	1 199,8	14 053,4
Cinquième partie.....	72,1	>	400	>	>	472,1
Sixième partie.....	(1) 445,4	>	*	11,7	>	457,1
Septième partie.....	1 180,3	>	>	0,3	>	1 180,6
Total	2 619,4	3 405	5 533,1	3 405,9	1 199,8	16 163,2

(1) Déduction faite des crédits inscrits au chapitre 36-93 (Section commune) pour remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des Télécommunications, soit 40 millions de francs ; cette charge n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.

Les crédits figurant à la quatrième partie sont, de loin, les plus importants. On commencera donc, avant de procéder à une étude par section budgétaire, par donner quelques indications sur les grandes masses de dépenses auxquelles ils sont destinés à faire face.

Le tableau qui suit met en évidence la répartition et l'évolution de chacune de ces grandes masses pour les trois sections d'armée et celle de la Gendarmerie.

	AIR		FORCES terrestres.		MARINE		GENDARMERIE		TOTAL		
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	Variation 1980-1979 (en %).
	(Millions de francs.)										
Alimentation	300	326	960	1 009	330	358	53	58	1 643	1 751	+ 6,6
Carburants	1 013	1 227	402	513	317	394	111	124	1 843	2 258	+ 22,5
Fonctionnement et entretien courant.....	751	852	1 970	2 345	579	681	891	1 018	4 191	4 896	+ 16,8
Entretien programmé.....	1 015	1 000	1 043	1 266	1 751	1 961	»	»	3 809	4 227	+ 11
Total	3 079	3 405	4 375	5 133	2 977	3 394	1 055	1 200	11 486	13 132	+ 14,3
Pour mémoire :											
Section commune.....										921	
Total général.....										14 053	

En 1980, les crédits de paiement de cette quatrième partie du titre III (Matériel et fonctionnement des armes et services) vont représenter, comme l'année précédente, 15,9 % du total du budget de la Défense. Globalement, leur augmentation sera plus forte en 1980 (+ 14,3 %) que l'année précédente (+ 11,5 %), mais elle ne se répartit pas de la même façon entre les différentes rubriques du tableau qui précède.

L'augmentation des crédits d'alimentation, qui apparaît en moyenne de + 6,5 % pour l'ensemble des personnels militaires relevant des quatre sections Air, Forces terrestres, Marine et Gendarmerie, est en réalité affectée par une série de modifications qui influencent dans un sens ou dans l'autre la différence de crédits entre les années 1979 et 1980. Il s'agit du fait que l'année 1980 sera bissextile, de la déflation du nombre des appelés du contingent, du transfert à la section commune des aspirants du service de santé des armées dont les charges de rémunération étaient antérieurement imputées sur les sections Air, Forces terrestres et Marine. Au total et à effectif constant, le pourcentage de variation des crédits serait légèrement plus élevé qu'il apparaît ci-dessus ; il restera néanmoins modeste face aux variations de prix prévisibles.

Pour 1979, les crédits à consacrer à *l'approvisionnement des carburants* étaient globalement en augmentation de 17,7 % par rapport à ceux de 1978 ; on espérait que l'année pourrait ainsi se dérouler sans entrave et que l'effort engagé les années précédentes en ce qui concerne l'accroissement de l'activité des forces pourrait être convenablement poursuivi. En réalité, les hausses ne resteront pas toujours dans les limites qui avaient été prévues ; les écarts, qui varieront fortement selon les produits et n'affecteront donc pas chacune des trois armées et la Gendarmerie dans les mêmes conditions, rendent nécessaires certains aménagements d'activité.

Pour 1980, l'augmentation des crédits de carburants prévue par rapport à l'année précédente est de + 22,5 % ; les possibilités qu'elle offrira dépendront des hausses qui seront réellement enregistrées. On observe que déjà la plupart des tarifs de cession prévisionnels selon lesquels est élaboré le budget annexe des Essences, qui ont été établis sur les données connues au début de 1979, sont inférieurs aux prix effectivement pratiqués avec les hausses intervenues depuis leur mise au point.

Les crédits inscrits aux chapitres de *fonctionnement* constituent en majeure partie les dotations réservées aux budgets de fonctionnement, dont la répartition se fait dans le cadre décentralisé d'approbation de ces budgets. Globalement, pour le fonctionnement et

l'entretien courant, la croissance de ces crédits d'une année sur l'autre est de + 16,8 %. Pour les seules dépenses d'entretien courant autres que l'entretien programmé du matériel visé ci-dessus, l'augmentation, modulée selon les armées en fonction de leurs besoins particuliers est de + 13,5 %, en progression par rapport au pourcentage de hausse très faible de l'année précédente (+ 8 %). On constate une amélioration analogue pour les dépenses d'entretien immobilier de l'Armée de terre, inscrites à un chapitre distinct et qui, en 1980, enregistreront une augmentation de + 19,5 % qui compensera la stagnation de l'année précédente (+ 4 %).

Les chapitres *d'entretien des matériels majeurs* bénéficient d'autorisations de programme. La situation de ces rubriques s'était sérieusement détériorée voici quelques années et, en 1977, un gros effort avait été fait pour redresser la situation. Depuis, chaque année la progression s'est amenuisée et ce déclin va se poursuivre en 1980 ; avec des différences d'un chapitre à l'autre (1), elle sera seulement, si on la considère globalement, de + 10,3 % en 1980 ; les crédits de paiement, de leur côté, augmenteront seulement de + 11 %. La situation tend donc à se détériorer pour ces rubriques essentielles à la disponibilité des forces.

Après ces remarques générales, nous examinerons les crédits de façon plus détaillée, section par section. La répartition entre elles est donnée par le tableau qui suit :

	1979 / 1980		DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune	(a) 2 295,9	(a) 2 619,4	+ 323,5	+ 14,1
Section Air	3 079,4	3 405	+ 325,6	+ 10,6
Section Forces terrestres.....	4 710,2	5 533,1	+ 822,9	+ 17,5
Section Marine	2 988,3	3 405,9	+ 417,6	+ 14
Section Gendarmerie	1 054,6	1 199,8	+ 145,2	+ 13,8
Total	14 128,4	16 163,2	+ 2 034,8	+ 14,4

(a) Déduction faite d'une somme de 40 millions de francs, en 1979 et en 1980, correspondant au remboursement au budget annexe des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des Télécommunications (voir ci-dessus tableau page 22, note 1).

(1) Voir ci-dessus, page 10.

I. — SECTION COMMUNE

La Section commune utilise les quatre parties étudiées dans le présent chapitre. Y sont regroupés des crédits destinés à l'Administration centrale, à la Délégation générale pour l'armement et à des organismes interarmées. Le détail des crédits par chapitre figure en annexe n° 5. On ne traitera ici que des cas les plus importants.

PARAGRAPHE PREMIER

Fonctionnement des services et entretien du matériel.

a) *Dépenses d'informatique.*

Les dépenses d'informatique sont isolées depuis 1978 dans les chapitres 34-41 pour les achats de matériels et 34-42 pour les autres dépenses.

Pour la section commune, les crédits totaux inscrits au titre III sur ces nouvelles rubriques sont de 76 millions de francs, en augmentation de + 16,4 %. Plusieurs services financés sur la section commune profiteront de cette augmentation : Administration centrale, D. G. A., Service de santé, S. D. E. C. E.

b) *Délégation générale pour l'armement. — Fonctionnement.*

Le chapitre 34-32 (Délégation générale pour l'armement. — Fonctionnement) voit ses crédits passer de 128,3 millions de francs à 142 millions de francs, soit une augmentation de + 10,6 %. C'est la Direction technique des engins qui se verra attribuer la plus grosse part des crédits.

c) *Service de santé.*

Le chapitre 34-62 (Service de santé. — Achat et entretien de matériels. — Fonctionnement) voit ses crédits passer de 124,9 millions de francs à 144,7 millions de francs, soit une augmentation de + 15,8 %. Pour plus de la moitié, cette augmentation correspond à l'augmentation de charge qui résulte, pour ce chapitre, du regroupement à la section commune des dépenses concernant les aspirants du Service de santé, antérieurement supportées par les sections Terre, Air et Marine.

d) *Direction des centres
d'expérimentations nucléaires (DIRCEN).*

Les crédits du chapitre 34-96 (DIRCEN. — Entretien des matériels. — Fonctionnement), qui étaient de 257,7 millions de francs en 1979, passent à 296,9 millions de francs, soit une augmentation de + 15,2 %.

Les ressources de ce chapitre sont destinées au soutien logistique du centre d'expérimentations du Pacifique : entretien immobilier, entretien des matériels, transports.

PARAGRAPHE 2

Subventions de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement à l'O. N. E. R. A. (chapitre 36-31) passe de 212 millions de francs à 233 millions de francs. Avec la prise en charge en 1979 par ce chapitre du titre III de la totalité des dépenses de fonctionnement de l'O. N. E. R. A., qui étaient jusqu'alors en partie supportées par le titre VI, le transfert, qui faisait suite aux observations formulées par la Cour des Comptes dans son rapport public, avait entraîné une très forte augmentation des crédits de cette rubrique. En 1980, l'augmentation sera de -- 9,9 %.

La subvention de fonctionnement à l'Ecole polytechnique (chapitre 36-31) passe de 87,6 millions de francs à 97,5 millions de francs ; cette augmentation, de + 11,3 %, doit permettre de faire face aux relèvements de rémunérations, aux hausses de prix et à diverses mesures liées à l'évolution de la recherche. Une partie des crédits supplémentaires seront réservés à l'Institut Auguste-Comte.

La participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux (chapitre 36-91) passe de 106,6 millions de francs à 113,9 millions de francs, soit une augmentation de + 6,8 %.

PARAGRAPHE 3

Dépenses diverses.

Dans le budget de 1979, le chapitre 37-94 (Indemnité compensatrice à la S. N. C. F.) avait vu ses ressources passer de 1 115,2 millions de francs à 880 millions de francs, soit une diminution spectaculaire de — 235,2 millions de francs (— 21,1 %) tenant au fait que les crédits inscrits en 1978 étaient en partie destinés à la régularisation d'un arriéré. En 1980, compte tenu des évolutions intervenues, les crédits prévus pour cette indemnité seront de 1 010 millions de francs, soit une augmentation de + 14,7 %. L'indemnité compensatrice versée à la S. N. C. F. est calculée en fonction des distances parcourues par les militaires bénéficiant d'une réduction de tarif ou voyageant gratuitement ; des abattements sont destinés à tenir compte du fait que certains militaires auraient de toutes façons bénéficié de réductions tarifaires à caractère commercial et du surcroît de trafic dont bénéficie la S. N. C. F. du fait des militaires.

II. — SECTION AIR

En dehors des première et troisième parties, consacrées aux rémunérations et charges sociales, l'Armée de l'Air n'utilise au titre III que la quatrième partie où sont rassemblés tous les crédits de fonctionnement des services et d'entretien des matériels.

D'une année à l'autre l'évolution est la suivante :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation	299,9	325,7	+ 25,8	+ 8,6
34-12 Fonctionnement des bases aériennes.	440,1	508	+ 67,9	+ 15,4
34-13 Dépenses centralisées de soutien...	249	280,9	+ 31,9	+ 12,8
34-14 Carburants et fluides.....	889,1	1 083	+ 193,9	+ 21,8
34-21 Frais d'exploitation des services....	72,7	81,1	+ 8,4	+ 11,5
34-31 Entretien des matériels. — Programmes	1 015,2	1 000,2	— 15	— 1,5
34-32 Constructions aéronautiques. — Fonctionnement	71,4	81,1	+ 9,7	+ 13,6
34-41 Achat de matériel informatique....	1	1,1	+ 0,1	+ 10
34-42 Autres dépenses informatiques.....	41	44	+ 3	+ 7,3
Total	3 079,4	3 405,1	+ 325,7	+ 10,6
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien des matériels. — Programmes	1 089	1 089	»	»

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) Carburants.

Les crédits inscrits au chapitre des carburants de l'Armée de l'Air sont de 1 083 millions de francs, en augmentation de + 21,8 % par rapport à l'année précédente ; en réalité les ressources consacrées à des approvisionnements de carburants sont légèrement plus élevées que la somme ci-dessus, du fait que certains achats sont réalisés sur les chapitres de fonctionnement des bases aériennes ou des constructions aéronautiques.

En 1978, les crédits avaient été calculés pour assurer l'entraînement minimal des pilotes de combat et relever l'activité des unités de transport : des dépenses supplémentaires étaient interve-

nues en raison d'activités extérieures en Afrique ou au Liban du fait que les tarifications n'étaient plus celles qui avaient été envisagées ou que certains types d'appareils ont eu des heures de vol plus nombreuses que prévu ; dans ces conditions, des mesures d'aménagement de l'activité ont été prises, notamment pour l'aviation de transport.

Pour 1979, on avait estimé que la dotation budgétaire permettrait d'accroître de 3 % les volumes de carburéacteurs approvisionnés et de porter ceux-ci à 841 500 mètres cubes, qui auraient permis une activité aérienne de 450 000 heures de vol. Les hausses économiques maintenant constatées ne sont pas compatibles avec ce programme et l'activité aérienne sera réduite de 10 000 heures de vol et ramenée à 440 000. Cette réduction portera sur : les avions de liaison et les avions de complément Fouga 2 et T 33 de la F. A. T. A. C. et du C. A. F. D. A.

Pour 1980, on estime que la dotation budgétaire devrait permettre de consommer 878 000 mètres cubes de carburéacteurs. L'activité aérienne mensuelle du personnel devrait être la suivante : avions de combat de la F. A. T. A. C. et des F. A. S. : 16 heures par mois ; avions de combat du C. A. F. D. A. : 15 heures 50 minutes par mois ; avions de transport Transall et Nord 2501 : 28 heures par mois ; DC 8 : 40 heures par mois ; avions de liaison : 26 heures par mois ; hélicoptères : 18 heures par mois.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Pour la troisième année consécutive, les autorisations de programme du chapitre 34-31 : entretien des matériels-programmes sont inchangées et fixées à 1 089 millions de francs ; les crédits de paiement sont eux aussi stables, voire en très légère diminution par rapport à l'année précédente : 1 000 millions de francs (— 1,5 %). Certes, l'entretien des matériels est aussi conditionné par les crédits pour rechanges qui figurent au titre V, mais globalement, titres III et V réunis, **les autorisations de programme progresseront seulement de + 6,6 %, comme ce fut déjà le cas l'année précédente. Des mesures de divers ordres ont été prises pour abaisser autant que faire se peut le coût de l'entretien programmé :** retrait de service des matériels trop anciens, augmentation des temps entre les révisions, informatisation de la gestion et modernisation des méthodes de maintenance, affectation prioritaire de l'entretien aux ateliers d'Etat ; **il faut espérer qu'elles suffiront pour que la stagnation des ressources n'engendre pas de réelles difficultés.**

c) *Entretien courant.*

Les dépenses d'entretien courant sont supportées avec d'autres par le chapitre 34-12. Les crédits seront de 114,6 millions de francs, soit une augmentation de + 12,9 %. La priorité sera pour les matériels techniques destinés au support des forces et l'entretien des effets d'habillement.

d) *Entretien immobilier.*

Les dépenses d'entretien immobilier sont supportées avec d'autres par les chapitres 34-12, 34-13 et 34-32. Les crédits seront de 85,9 millions de francs en 1980, soit une augmentation de + 14,8 % qui devrait permettre une légère amélioration de l'entretien au profit notamment des conditions de vie du personnel.

e) *Chauffage, éclairage, eau, force motrice.*

Les crédits correspondants sont inscrits, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 199,3 millions de francs en 1980, soit une augmentation de + 18,5 %.

Ces dotations devraient permettre d'écarter les fortes contraintes imposées depuis quelques années.

f) *Transports, déplacements.*

Les crédits correspondants sont inscrits, avec d'autres, aux chapitres 34-12 et 34-13 ; ils seront de 219,8 millions de francs en 1980, soit une augmentation de + 12,6 %.

Une organisation rigoureuse des transports par voies routière et aérienne permet de stabiliser la part destinée aux transports de matériels. L'augmentation profitera donc intégralement aux transports de personnels avec priorité pour les déplacements liés aux actions extérieures et aux missions opérationnelles ou d'instruction.

III. — SECTION FORCES TERRESTRES

Les crédits concernant les forces terrestres sont inscrits aux quatrième et cinquième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-01 Services centraux. — Fonctionnement	74,1	93,2	+ 19,1	+ 25,8
34-11 Alimentation	959,9	1 009	+ 49,1	+ 5,1
34-12 Entretien et activités des forces terrestres	1 550,6	1 760	+ 209,4	+ 13,5
34-13 Dépenses centralisées de soutien	581,7	805,8	+ 224,1	+ 38,5
34-21 Frais d'exploitation des services	144,3	170,2	+ 25,9	+ 17,9
34-31 Entretien des matériels - Programmes	1 043	1 266,5	+ 223,5	+ 21,4
34-41 Achat de matériel informatique	»	»	»	»
34-42 Autres dépenses informatiques.	21,9	28,5	+ 6,6	+ 30,1
Total	4 373,5	5 133,2	+ 757,7	+ 17,3
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-11 Entretien des immeubles et du domaine militaire	334,7	400	+ 65,3	+ 19,5
Total 4^e et 5^e parties....	4 710,2	5 533,2	+ 823	+ 17,5
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien des matériels - Programmes	1 350	1 573,5	+ 223,5	+ 16,5

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 513 millions de francs, en augmentation de 27,7 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 1978, les prévisions de consommation de carburants de l'Armée de Terre ont été affectées par les hausses de prix qui ont modifié les tarifs prévisionnels ayant servi à établir le budget et par le financement des opérations en Afrique et au Liban. La formation individuelle et l'instruction collective au niveau des unités élémentaires ont été préservées mais le nombre d'exercices de grandes unités a été considérablement réduit.

Avec les dotations prévues pour les carburants en 1979, on compte approvisionner 97 300 mètres cubes d'essence, 37 400 mètres cubes de carburacteur. Compte tenu des ressources allouées, des prix d'achat et des reports de charges de l'année précédente, on estime que, globalement, le nombre de jours de sortie sera dans l'année de : 47 avec matériel organique et 53 sans matériel organique.

En 1980, on compte approvisionner avec les crédits prévus 103 000 mètres cubes d'essence (+ 5,8 %) et 40 200 mètres cubes de carburacteur (+ 7,4 %), et on espère parvenir à 50 jours de sorties avec matériel organique et 50 jours sans matériel organique. Ces nombres représentent des normes de niveau national, basées sur la totalité des matériels en service et sont à moduler dès lors qu'une partie seulement des matériels est utilisée. Les taux d'activité réels varient selon les régiments ; à titre indicatif, en 1978, les nombres de jours de sortie avec matériel organique ont été de : 61 pour le 4^e régiment d'artillerie, 56 pour le 110^e régiment d'infanterie et 20 pour le 6^e régiment du génie.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Les autorisations de programme inscrites au chapitre 3431 : entretien des matériels-programmes, augmentent de + 16,5 % et les crédits de paiement de + 21,4 %.

En raison de l'accroissement des coûts d'entretien résultant notamment de l'évolution des parcs de matériels, les ressources de ce chapitre étaient devenues nettement insuffisantes. En 1976, des compléments de crédits de paiement avaient été accordés pour couvrir une partie des dettes envers la direction technique des armements terrestres. En 1977 et 1978, des augmentations importantes d'autorisations de programme et de crédits de paiement sont intervenues. Bien que moins importantes, celles de 1979 étaient encore sensibles ; celles qui sont prévues pour 1980 restent du même ordre de grandeur. Elles devraient permettre la mise en service d'un parc amélioré en quantité et en qualité et la constitution de stocks centraux de rechanges d'un meilleur niveau.

c) *Entretien courant.*

Les crédits consacrés à l'entretien courant figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12, 34-13 et 34-21 ; ils seront de 261 millions de francs en 1980, soit une augmentation de + 18,5 % qui viendra compenser la modestie des augmentations intervenues les années précédentes. La priorité sera accordée au soutien des parcs blindés et des véhicules tactiques à roues.

d) *Entretien immobilier.*

Un chapitre particulier, 35-11, figure à la section forces terrestres pour l'entretien des immeubles et du domaine ; de plus, les crédits pour masses de casernement sont parmi ceux du chapitre 34-12. Au total, l'ensemble de ces ressources sera de 455,1 millions de francs, soit une augmentation de + 20 %, qui va mettre un terme à une stagnation qui devenait préoccupante.

e) *Chauffage, éclairage, eau, force motrice.*

Les crédits consacrés à la masse de chauffage, éclairage, eau, force motrice, figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 514,6 millions de francs, soit une augmentation de + 15,9 % qui paraît convenable.

f) *Transports et déplacements.*

Les crédits pour transports et déplacements seront de 464 millions de francs, en augmentation de + 16,5 %. Le quart de la dotation est destiné au transport gratuit des permissionnaires ; les changements de résidence consécutifs aux mutations, dont on a réduit le nombre, consomment la plus forte part du reste.

IV. — SECTION MARINE

Les crédits concernant la marine sont inscrits aux quatrième, sixième et septième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)		(En %.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-11 Alimentation	330	358,3	+ 28,3	+ 8,6
34-12 Entretien et activité des forces maritimes	413,2	447,6	+ 34,4	+ 8,3
34-13 Dépenses centralisées de soutien	110,6	169,4	+ 58,8	+ 53,2
34-14 Carburants et combustibles opérationnels	301,4	375,8	+ 74,4	+ 24,7
34-21 Frais d'exploitation des services	49,4	53,7	+ 4,3	+ 8,7
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers Programmés	1 456	1 635	+ 179	+ 12,3
34-35 Entretien des matériels aériens Programme	294,6	325,7	+ 31,1	+ 10,5
34-41 Achat de matériel informatique.	0,8	0,3	— 0,5	— 62,5
34-42 Autres dépenses informatiques.	21,1	28,1	+ 7	+ 33,2
	2 977,1	3 393,9	+ 416,8	+ 14
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-01 Subventions	10,8	11,7	+ 0,9	+ 8,3
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-81 Dommages consécutifs à des événements de mer - Réquisitions	0,3	0,3	»	»
Total des crédits de paiement	2 988,2	3 405,9	+ 417,7	+ 14
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers - Programmes	1 496	1 678	+ 182	+ 12,2
34-35 Entretien des matériels aériens - Programmes	324	355,6	+ 31,6	+ 9,7
Total des autorisations de programme	1 820	2 033,6	+ 213,6	+ 11,7

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Combustibles et carburants.*

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 34-14 et seront de 375,8 millions de francs en 1980, soit une augmentation de + 24,7 %. Les achats se partageront entre les combustibles pour la flotte (249,5 millions de francs) et les carburants pour l'aéronautique navale (126,3 millions de francs). En réalité, les ressources consacrées à des approvisionnements de carburants seront légèrement plus élevées que l'indiquent les chiffres ci-dessus du fait que certains achats sont imputés sur les crédits du chapitre 34-12 (entretien et activité des forces).

Les allocations en combustibles prévues pour 1979 devraient permettre une activité correspondant à quatre-vingt quatorze jours de mer en moyenne pour l'ensemble des bâtiments, malgré la hausse des prix ; on s'efforce en effet de limiter au maximum la réduction des activités programmées en admettant un prélèvement sur les stocks.

Pour 1980 on espère, avec les crédits prévus, conserver un rythme d'activité voisin de celui de 1979.

Le nombre de jours de mer annoncé représente une moyenne d'ensemble, dont certains bâtiments peuvent s'écarter largement. Ainsi, en 1978, la frégate *Duguay Trouin* a fait 166 jours de mer, l'avisos *Jean Moulin* en a fait 150 et le porte-avions *Foch* 110.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Ces crédits figurent aux chapitres 34-31 pour la flotte et 34-35 pour l'aéronautique navale. Les ressources de ces deux chapitres augmenteront respectivement de + 12,2 % et + 9,7 % pour les autorisations de programme ; de + 12,3 % et + 10,5 % pour les crédits de paiement qui seront au total de 1 960,7 millions de francs pour les deux chapitres. L'entretien programmé des appareils de l'aéronautique navale est aussi conditionné par les crédits pour approvisionnements de rechanges qui figurent au titre V. Le maintien en condition des S. N. L. E. n'est pas à la charge des chapitres du titre III.

Les ressources de ces chapitres n'avaient pas, dans le passé, suivi le rythme des besoins et il en était résulté un étalement des opérations d'entretien. En 1977, un net redressement est intervenu

pour les autorisations de programme et les crédits de paiement ; les augmentations intervenues en 1978 et 1979 sont restées sérieuses ; celles qui sont prévues pour 1980 sont fort modestes.

Pour adapter les programmes de réparations aux ressources, il est à prévoir qu'il faudra différer certains travaux normalement venus à échéance. Ceci est regrettable.

c) *Entretien courant.*

Les crédits pour entretien courant figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 184,4 millions de francs, en augmentation de + 8,3 % par rapport à l'année précédente. La priorité sera accordée aux rechanges et aux conditions d'habitabilité des bâtiments.

d) *Entretien immobilier.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12 ; ils seront de 23 millions de francs, soit une augmentation de + 10 %.

e) *Transports et déplacements.*

Les crédits pour transports et déplacements seront de 113 millions de francs, en augmentation de + 10,8 % par rapport à l'année précédente. L'essentiel de la dotation (64 %) est destiné au remboursement des frais occasionnés par les mutations des militaires ; les voyages gratuits du personnel à solde spéciale absorberont environ 11,7 millions de francs.

V. — SECTION GENDARMERIE

Les crédits examinés, qui figurent uniquement à la quatrième partie, sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)		En %	
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation	52,9	57,5	+ 4,6	- 8,7
34-12 Fonctionnement des corps.....	891,2	1 028,3	+ 137,1	+ 15,4
34-13 Dépenses centralisées de soutien	99,3	102,5	+ 3,2	- 3,2
34-41 Achats de matériel informatique	»	»	»	»
34-42 Autres dépenses informatiques.	11,3	11,4	+ 0,1	+ 0,9
Total	1 054,7	1 199,7	+ 145	- 13,7

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits consacrés à l'approvisionnement des carburants seront de 124 millions de francs en 1980, soit une augmentation modeste de + 11,7 % par rapport à l'année précédente.

La dotation accordée en 1979 permettra d'approvisionner 42 700 mètres cubes de carburants au lieu des 44 000 mètres cubes prévus initialement. **On ne reconstituera pas les stocks de sécurité comme on avait prévu de le faire et, dans ces conditions, l'activité des unités de gendarmerie en 1979 ne devrait pas se ressentir des hausses de prix. En 1980 on espère pouvoir approvisionner 42 450 mètres cubes de carburants.**

b) *Dépenses de fonctionnement et d'entretien.*

La Gendarmerie ne dispose pas de crédits d'entretien programmé pour ses matériels ; toutes les charges sont reportées sur les crédits des chapitres 34-12 et 34-13 qui, globalement, recevront 1 130,8 millions de francs et seront en augmentation de + 14,1 %.

Ce pourcentage traduit une augmentation sensible pour l'ensemble, mais toutes les rubriques de dépenses n'en auront pas la même part. Ainsi, l'entretien immobilier sera privilégié et verra sa part augmenter de + 22,1 %.

CONCLUSION

Comme celui de 1979, le titre III du budget de la Défense pour 1980 sera caractérisé par :

— une progression relativement modeste face à la progression de l'ensemble du budget de la Défense ;

— une diminution, par rapport à l'année précédente, de sa part dans le budget de la Défense. Cette évolution est dans le sens tracé par la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, mais elle est plus rapide que l'avait envisagé cette loi : en 1980, la part du titre III était prévue pour être de 55,5 % ; elle sera seulement de 55 %. S'il convient, à bien des égards, de s'en féliciter, il faut souhaiter aussi qu'il n'en résulte pas de tensions sur certaines rubriques du titre III.

Il n'y a pas de variation d'effectifs importante, mises à part la poursuite de la déflation en appelés de l'armée de terre et une augmentation du nombre des gendarmes, qui est à notre avis trop faible pour que la Gendarmerie soit en mesure de faire face comme il conviendrait à des charges qui ont malheureusement tendance à croître trop vite.

Quelques mesures intéressent les personnels, en particulier une augmentation modeste du prêt des appelés de + 5,6 % qui, en fait, correspond à une diminution du pouvoir d'achat.

Les crédits pour rémunérations et charges sociales, qui ne comprennent plus les importantes augmentations qu'il avait fallu prévoir les années passées pour améliorer la situation matérielle des militaires, auront une croissance modeste : le taux d'augmentation annuelle de 10 % qui sera le leur est le plus faible qui ait été enregistré depuis plusieurs années.

Les crédits destinés à l'entretien des matériels majeurs, pour lesquels on avait redressé, voici quelques années, une situation qui donnait alors des inquiétudes, tendent de nouveau à se détériorer, pour l'Armée de l'Air et la Marine tout au moins. Pour les crédits de carburants, un net effort est prévu en 1980 : il faut espérer qu'il permettra de compenser les hausses à venir et que pourra enfin se réaliser, comme on le souhaite, le programme d'accroissement progressif des activités d'entraînement des trois armées engagé depuis plusieurs années.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption du titre III du budget de la Défense pour 1980.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 29.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1980, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 696 070 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1980, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 767 414 240 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

ANNEXES

—

ANNEXE N° 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1979 A 1980

Tableau A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	1979	1980	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale.....	63	63	»
Corps de contrôle.....	144	144	»
Justice militaire.....	190	186	— 4
Service de santé.....	6 866	8 644	+ 1 778
Délégation générale pour l'armement.	2 192	2 203	+ 11
Totaux Section commune.....	9 455	11 240	+ 1 785
Section Air	100 810	100 625	— 185
Section Forces terrestres.....	319 745	314 253	— 5 492
Section Marine	68 246	67 937	— 309
Section Gendarmerie	77 306	78 296	+ 990
Totaux généraux.....	575 562	572 351	— 3 211

Tableau B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerces et sur budget annexe.

	1979	1980	DIFFERENCE
Délégation générale pour l'armement :			
Direction technique des armements terrestres	651	663	+ 12
Direction technique des constructions aéronautiques	33	36	+ 3
Direction technique des constructions navales	1 165	1 163	— 2
Totaux	1 849	1 862	+ 13
Budget annexe des essences.....	421	434	+ 13
Totaux généraux.....	2 270	2 296	+ 26

C 77 J 100000

ANNEXE N° 2

REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1980 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune.	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1979.
Officiers et assimilés :							
Active	4 789	7 352	19 713	4 384	2 228	38 466	+ 58
Contingent	»	»	»	»	»	»	»
Total	4 789	7 352	19 713	4 384	2 228	38 466	+ 58
Sous-officiers :							
Active	1 124	42 797	61 311	28 792	70 763	204 787	+ 53
Sous contrat PDL (1)...	1 031	190	35	87	»	1 343	- 639
Contingent	1 778	1 970	7 803	558	165	12 274	- 84
Total	3 933	44 957	69 149	29 437	70 928	218 404	- 670
Hommes du rang :							
Active	21	7 106	24 219	13 531	»	44 876	+ 1 456
Sous contrat PDL (1)...	6	4 725	10 103	3 134	»	17 973	+ 164
Contingent	»	36 455	190 925	17 406	4 805	249 591	- 4 330
Total	27	48 286	225 251	34 071	4 805	312 440	- 2 710
Personnels féminins :							
Active	2 271	»	»	»	305	2 576	+ 79
Volontaires féminines....	220	30	140	45	30	465	+ 32
Total	2 491	30	140	45	335	3 041	+ 111
Total général :							
Active	8 205	57 255	105 242	46 707	73 296	290 705	+ 1 646
Sous contrat PDL (1)...	1 037	4 915	10 143	3 221	»	19 316	- 475
Contingent	1 998	38 455	198 868	18 009	5 000	262 330	- 4 382
Total	11 240	100 625	314 253	67 937	78 296	572 351	- 3 211
Différence par rapport à 1979.	+ 1 785	- 185	- 5 492	- 309	+ 990	- 3 211	

(1) PDL: pendant la durée légale.

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1979 ET EN 1980 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F. F. A.).	TOTAL 1980	TOTAL 1979	DIFFERENCE par rapport à 1979.
Personnels civils extérieurs :							
Air	1 500	368	3 256	45	5 169	5 157	+ 12
Terre	14 516	1 944	20 142	4 390	41 492	41 399	+ 93
Marine	889	49	6 347	>	7 285	7 226	+ 59
Services communs.....	2 975	602	5 483	448	9 508	9 650	- 142
Totaux P. C. E.	19 880	2 963	35 228	5 383	63 454	63 432	+ 22
Administration centrale.....	2 343	59	486	>	2 890	2 886	+ 4
Corps de contrôle.....	>	6	>	>	6	6	>
Justice militaire.....	57	>	>	>	57	53	+ 4
Service de documentation exté- rieure et de contre-espion- nage	1 693	107	>	>	1 800	1 800	>
Postes permanents à l'étranger.	16	130	13	>	159	160	- 1
Service de santé.....	>	121	>	>	121	121	>
Délégation générale pour l'ar- mement (crédits budgétaires).	3 257	2 877	6 546	>	12 680	12 314	+ 366
Totaux 1980.....	27 246	6 263	42 275	5 383	81 167	80 772	+ 395
Différence par rapport à 1979.	+ 266	+ 18	+ 111	>	+ 395		

ANNEXE N° 4

EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGET ANNEXE EN 1979 ET 1980

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS	OUVRIERS	TOTAL 1980	TOTAL 1979	DIFFERENCE par rapport à 1979.
Délégation générale pour l'armement :						
Direction technique des armements terrestres	4 512	1 889	15 851	22 253	22 101	+ 152
Direction technique des construc- tions navales.....	1 919	534	26 561	29 014	29 689	- 675
Direction technique des construc- tions aéronautiques.....	392	283	2 156	2 831	2 847	- 16
Totaux D. G. A.....	6 824	2 706	44 568	54 098	54 637	- 539
Budget annexe des essences.....	416	60	1 315	1 791	1 786	+ 5
Totaux	7 240	2 766	45 883	55 889	56 423	- 534
Différences par rapport à 1979.....	+ 24	+ 215	- 773	- 534		

ANNEXE N° 5

TITRE III

Section commune. — Quatrième, cinquième, sixième et septième parties.

CHAPITRES	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-02 Administration centrale. — Matériel	44	49,8	+ 5,8	+ 13,2
34-31 D. G. A. -- Frais de déplacement	14,7	15,8	+ 1,1	+ 7,5
34-32 D. G. A. -- Fonctionnement..	128,3	142	+ 13,7	+ 10,7
34-41 Achat de matériel informatique	1,6	2	+ 0,4	+ 25
34-42 Autres dépenses informatiques	63,8	74	+ 10,2	+ 16
34-52 Justice militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	1,4	1,7	+ 0,3	+ 21,4
34-61 Service de santé. -- Frais de déplacement	11	13,6	+ 2,6	+ 23,6
34-62 Service de santé. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	124,9	144,8	+ 19,9	+ 15,9
34-72 S. D. E. C. E. -- Entretien et achats de matériels. -- Fonctionnement	12,6	20,9	+ 8,3	+ 65,9
34-81 Missions à l'étranger. -- Frais de déplacement	23,2	33	+ 9,8	+ 42,2
34-82 Postes permanents à l'étranger. -- Matériel et fonctionnement	22,2	26,2	+ 4	+ 18
34-91 Services communs. — Frais de déplacement	24,5	27,3	+ 2,8	+ 11,4
34-92 Sécurité militaire. Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	7,7	8,7	+ 1	+ 13
34-93 S. I. R. P. A. - Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	23,8	31,1	+ 7,3	+ 30,7
34-94 Service de l'action sociale. — Entretien et achats de matériels. -- Fonctionnement..	11,8	15,9	+ 4,1	+ 34,7
34-95 Organismes interarmées. -- Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement...	15,6	17,8	+ 2,2	+ 14,1
34-96 DIR. C. E. N. — Entretien des matériels. — Fonctionnement	257,7	296,9	+ 39,2	+ 15,2
Total	788,8	921,5	+ 132,7	+ 16,8

CHAPITRES	1979	1980	DIFFERENCE	
	«En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-01 Administration centrale. — Entretien des immeubles..	11,6	13,8	+ 2,2	+ 19
35-91 Entretien des logements domaniaux	47	58,3	+ 11,3	+ 24
Total	58,6	72,1	+ 13,5	+ 23
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-31 D. G. A. — Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'Ecole polytechnique	299,6	330,5	+ 30,9	+ 10,3
36-91 Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux	106,6	113,9	+ 7,3	+ 6,9
36-92 Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France.....	1	1	»	»
Total	407,2	445,4	+ 38,2	+ 9,4
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-31 Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	13	13	»	»
37-91 Frais de contentieux. — Règlements des dommages et accidents du travail.....	140,3	148,3	+ 8	+ 5,7
37-94 Indemnité compensatrice à la S. N. C. F.	880	1 010	+ 130	+ 14,8
37-95 Subventions diverses	8	9	+ 1	+ 12,5
Total	1 041,3	1 180,3	+ 139	+ 13,3
Total général.....	2 295,9	2 619,3	+ 323,4	+ 14,1
<i>Pour mémoire (1) :</i>				
36-93 Remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications ...	40	40	»	»

(1) Il s'agit d'une dépense qui n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et qui se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.